



Règlement du service ludothèque de la bibliothèque municipale de Tancarville



La bibliothèque dispose désormais d'un espace ludothèque et vous propose du jeu sur place et du prêt de jeux.

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement du service ludothèque. Ce règlement intérieur fixe les droits et les devoirs de tous les usagers.

L'utilisateur, par le fait de son inscription ou de l'utilisation du service ludothèque, se doit de respecter le présent règlement auquel il s'engage à se conformer.

L'espace ludothèque est un lieu convivial dédié au jeu sous toutes ses formes. Ses accueils sont des temps privilégiés qui permettent, le temps d'un moment de jouer entre enfants, entre ados, entre adultes, entre amis...de faire des rencontres ludiques, de découvrir des jeux originaux, des jeux traditionnels, d'expérimenter... Rappelons que c'est avant tout un espace de liberté autour du jeu, le but étant de prendre plaisir à jouer. "Les règles du jeu" ci-dessous (sous forme de règlement) n'ont pas pour but de sanctionner, mais de permettre à tous un usage respectueux du lieu.

« PROFITER DU PLAISIR DE JOUER, C'EST AUSSI RESPECTER QUELQUES REGLES »

FONCTIONNEMENT DU FONDS LUDOTHÈQUE

Le service ludothèque met à disposition de tous, de 0 à 99 ans, des jeux de société à utiliser sur place ou à emprunter pour une durée limitée.

L'accès au fonds de jeux est libre et gratuit. Cependant le prêt nécessite l'adhésion et l'acceptation du présent règlement et de celui de la bibliothèque pour les autres documents (livres, revues, DVD).

Le prêt de jeux se fait pour un usage strictement personnel, et non pour un usage collectif (manifestation...).

Suggestions et retours d'expériences

Les usagers sont invités à donner leur avis sur les jeux empruntés et à suggérer de nouveaux jeux au personnel de la bibliothèque.

Dons

Nous acceptons les dons de jeux et jouets uniquement s'ils sont en bon état, et si possible complets.

Le personnel de la bibliothèque reste libre d'accepter ces dons ou pas et se réserve le droit de ne pas les intégrer dans ses collections pour des raisons tenant à l'état ou au contenu des documents en question et à sa politique d'acquisition.

Les dons rejoindront soit le fonds de jeu du service ludothèque ou pourront être gardés à « l'hôpital des jeux » (pour réparer ou remplacer ultérieurement les exemplaires que le service ludothèque possède déjà. Avec 2 ou 3 mêmes jeux, il est possible d'en refaire un complet.). S'ils ne sont pas utilisés, ils pourront être offerts à une autre structure (garderie scolaire, école...) ou remis en don.

CONSULTATION SUR PLACE

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour jouer sur place (accès libre) aux heures d'ouverture public.

Avant de prendre un jeu pour jouer sur place merci de vous signaler au personnel car certains jeux ne sont destinés qu'au prêt (nombres de pièces trop importantes, pièces trop petites, durée d'une partie trop longue...).

Après avoir joué, l'utilisateur doit vérifier le contenu du jeu (nombre de pièces, s'il en manque le signaler) et le ranger à sa place. Les adultes doivent aider les enfants à ranger les jeux.

Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'exclure (du prêt et/ou du jeu sur place) provisoirement ou définitivement les personnes ne respectant pas le présent règlement.

Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et pour des raisons de sécurité, le temps de jeu et le nombre de joueurs peuvent être limités. Le temps de jeu sur place est limité à 45 minutes. De plus, en cas de forte affluence un roulement de passage sera organisé afin de satisfaire le plus grand nombre. Le personnel de la bibliothèque est disponible pour tous les adhérents en général et ne peut donc l'être pour un seul en particulier. C'est pourquoi notamment dans le cadre d'accueil de jeunes enfants, la participation active de l'adulte est nécessaire durant le temps de jeu.

Les séances de jeux s'arrêtent 15 min avant la fermeture de la bibliothèque afin de permettre à chacun de vérifier et de ranger ses jeux.

Par respect pour les autres adhérents et pour un bon fonctionnement du service ludothèque, merci d'avoir les mains propres avant de jouer, de respecter le matériel, et d'être attentif aux autres joueurs.

CONDITIONS D'EMPRUNT : RÈGLES DE PRÊT

Durée et emprunt

Chaque famille peut emprunter 2 jeux et les conserver 3 semaines au maximum. Par respect pour les autres adhérents qui attendent eux aussi ces jeux, il est important de ne pas dépasser cette durée d'emprunt.

Retard et non-retour

Pour éviter les abus, au-delà du délai d'emprunt, l'adhérent sera averti par mail de son retard et aura une semaine maximum pour rapporter les jeux. Au-delà de ce délai, une suspension temporaire égale au nombre de jours de retard sera appliquée. Au-delà de 2 mois de retard, le remboursement du jeu sera demandé. Le prêt de nouveaux jeux est subordonné à la restitution des emprunts précédents.

En cas de retards répétés ou persistants, le personnel se donne le droit de refuser le prêt de jeux et jouets. Tout adhérent ayant du retard dans la restitution de livres ne pourra pas emprunter de jeux tant que sa situation ne sera pas régularisée.

Prolongation

Si un jeu plaît vraiment (hors nouveauté), ou si l'adhérent ne peut pas respecter le délai de 3 semaines, un simple appel téléphonique et/ou une prolongation via le compte adhérent sur le catalogue en ligne, permet de renouveler le prêt (renouvellement possible une seule fois et si le renouvellement se fait avant que le jeu prêté soit en retard). Cependant la prolongation est soumise à l'absence de réservation par un autre usager.

Réservation

Il est possible de réserver 2 jeux par famille (possibilité de réservation à distance depuis le portail de la médiathèque).

Les réservations doivent être récupérées dans un délai d'une semaine après notification, faute de quoi la réservation sera annulée.

Divers

En raison du manque d'espace certains jeux peuvent ne pas être en accès direct. Cependant la totalité des jeux disponibles pour le prêt est consultable via le catalogue en ligne de la bibliothèque.

Les jeux empruntés sont destinés à l'usage personnel de l'utilisateur et ne peuvent pas être prêtés ou sous-prêtés à des tiers.

L'utilisateur ayant emprunté le jeu est le seul responsable de son état jusqu'à son retour.

Lorsque des documents sont nécessaires à la préparation d'une exposition ou d'une animation, le personnel de la bibliothèque peut demander à l'utilisateur de ne pas les emprunter ou de suspendre momentanément leur prêt.

RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

Le service ludothèque est un espace de jeux et de plaisir qui accueille la famille dans son ensemble, c'est la raison pour laquelle les enfants de moins de 8 ans doivent être obligatoirement accompagnés et sous la responsabilité et la surveillance d'un parent ou d'une personne majeure référente qui aura en charge de favoriser le jeu du ou des enfants. Les utilisateurs s'engagent à vérifier la compatibilité de la nature d'un jeu à l'âge de l'enfant et sont responsables de l'usage qu'ils font des jeux et des incidents pouvant résulter de l'usage des jeux prêtés.

Le personnel de la bibliothèque est disponible pour conseiller et guider les adhérents dans leurs choix.

Au-delà de 8 ans, les enfants peuvent venir sur place non accompagnés dans la mesure où ils s'engagent à respecter les règles de vie qui régissent cet espace, son matériel et les autres joueurs. Les parents (tuteur, adulte référent) restent responsables de leurs enfants et de leurs emprunts même si ces derniers viennent seuls.

En cas d'accident, dû à la mauvaise utilisation d'un jeu ou d'un jouet, la bibliothèque ne peut en être tenue responsable.

Le personnel de la bibliothèque n'est pas responsable des allées et venues des enfants. Celle-ci n'est pas un lieu de garderie.

LE MATÉRIEL

Respect du matériel

L'utilisateur s'engage à respecter les collections et matériels mis à sa disposition. Il est responsable des documents et jeux qu'il a empruntés.

L'emprunteur est seul responsable du ou des jeux prêtés. Les jeux proposés sont en bon état, complets et propres. Vous devez les rendre à l'identique rangés dans leur boîte d'origine ou de transport, les pièces et accessoires triés et remis dans les sachets prévus à cet effet. N'oubliez pas qu'un jeu incomplet, cassé, dégradé, sali, n'a plus d'intérêt ni pour vous, ni pour les autres. Les jeux doivent être manipulés avec respect. Prenez soin des boîtes, elles sont difficilement réparables.

Vérification du jeu

Pour éviter toute contestation, l'adhérent vérifiera, lui-même, avant le départ d'un jeu en prêt, l'état du jeu et signalera toute différence par rapport au contenu de base. En cas d'erreur, le signaler avant de partir, sinon, vous serez tenu pour responsable de la perte de pièces. Le jeu sera vérifié à son retour par le personnel de la bibliothèque.

Chaque jeu dispose d'un inventaire des pièces inscrit à l'intérieur du couvercle.

Perte, dégradation

En cas de perte ou de détérioration, il est demandé aux emprunteurs d'en faire part au personnel de la bibliothèque-ludothèque. Aucune réparation ni échange de pièce ne doivent être effectués par l'utilisateur.

Si la détérioration est importante ou irréparable, le jeu devra être racheté ou sera facturé. Pour la perte de pièces, l'emprunteur devra assurer leur remplacement en accord avec la responsable de la bibliothèque (échange de pièces). Si le remplacement des pièces n'est pas possible, le jeu sera soit racheté soit facturé.

Si un jeu n'est plus édité, le personnel de la bibliothèque et l'utilisateur conviendront de l'achat d'un jeu équivalent en collection et en prix. Un nouvel emprunt ne sera possible qu'après la régularisation de la situation par l'adhérent.

PRETS AUX COLLECTIVITÉS

Les jeux empruntés par les assistantes maternelles, professeurs des écoles... sont destinés aux enfants dont ils ont la garde et doivent de ce fait correspondre à l'âge des enfants.

Pour le jeu sur place, les accompagnateurs (professionnels) doivent impérativement ranger les jeux et jouets qui ont été utilisés par les enfants. Les jeux doivent être vérifiés avant d'être rangés. Les accompagnateurs ne sont pas seulement surveillants mais présents pour accompagner dans le jeu et s'impliquer auprès de l'enfant, l'aider à ranger les jouets utilisés et lui expliquer les règles de vie de la bibliothèque et de son espace ludothèque.

Les collectivités peuvent emprunter 2 jeux pour une durée de 3 semaines. Les conditions de prêt et de retour s'appliquant sont les mêmes que pour le prêt individuel.

DIVERS

Les poussettes, les trottinettes et les rollers ne sont pas autorisés dans la ludothèque.

Il est interdit de manger et de boire dans les locaux (exception faite pour les enfants en bas-âge de moins de 6 mois et/ou en cas d'animations organisées par le personnel de la bibliothèque).

Les animaux sont interdits au sein des locaux.

Il est souhaitable que les appels téléphoniques sur portable restent exceptionnels.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement. Toute modification sera notifiée au public. Les usagers pourront en obtenir une copie sur simple demande.

En adhérant au service ludothèque, vous reconnaissez avoir pris connaissance de son règlement intérieur et vous acceptez de le respecter.

Frédéric RABBY-DEMAISON, Maire



Je soussigné accepte les conditions d'utilisation du service ludothèque de la bibliothèque municipale de Tancarville

Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)